

Risque sismique



Le risque sismique résulte d'une fracturation brutale des roches en profondeur, le long de failles dans la croûte terrestre. Elle génère des vibrations importantes du sol, des « tremblements de terre ». Ces vibrations sont ensuite transmises aux fondations des maisons.

Le zonage sismique de la France détermine 5 zones :

- Zone 1 : sismicité très faible (blanc)
- Zone 2 : sismicité faible (jaune)
- Zone 3 : sismicité modérée
- Zone 4 : sismicité moyenne
- Zone 5 : sismicité forte

Ce zonage est basé sur un découpage communal.

Les séismes peuvent avoir des conséquences sur la vie humaine, l'économie et l'environnement :

- Enjeux humains : phénomène naturel le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets, effondrement de bâtiments) que par les phénomènes qu'il peut engendrer (mouvement de terrain, ...)
- Enjeux économiques : destruction des habitations, ouvrages et usines, rupture de canalisations, ...
- Enjeux environnementaux : accidents industriels, modifications du paysage, ...

Le risque sur notre commune

La commune de Sury-en-Vaux est concernée par le risque sismique :

Communes concernées par le risque sismique dans le département du Cher



Descriptif des risques de la commune

La commune est classée en zone de sismicité 1. Le risque est minimum mais pas inexistant. Il n'y a ainsi aucune conséquence réglementaire sur la construction parasismique des bâtiments.

Les bons réflexes spécifiques au risque nucléaire

Consignes individuelles de sécurité

Se protéger avant

- Faire vérifier la vulnérabilité aux séismes de votre habitation
- Repérer les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité
- Fixer les appareils et les meubles lourds



Se protéger pendant

- Rester où vous êtes
 - A l'intérieur : se mettre près d'un mur porteur (mur très solide) ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres
 - A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, ...)
 - En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses

- Se protéger la tête avec les bras
- Ne pas allumer de flamme

Se protéger après

- Sortir des bâtiments et ne pas se mettre sous, ou à côté, des fils électriques et de ce qui peut s’effondrer
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- Couper l’eau, l’électricité et le gaz : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités
- Après la 1^{ère} secousse, se méfier des répliques, il peut y avoir d’autres secousses

L'essentiel des consignes	Pour plus d'informations
<p>Respecter les consignes des services de sécurité</p> <div data-bbox="113 501 212 600">  </div> <p data-bbox="260 533 595 566">Couper le gaz et l'électricité</p> <div data-bbox="108 622 212 721">  </div> <p data-bbox="268 645 659 678">Fermer les portes et les fenêtres</p>	<p>Consulter le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) disponible sur le site internet : http://www.cher.gouv.fr</p> <p>Autres liens internet utiles : Portail des risques majeurs : http://www.prim.net/ Rubrique « Ma commune face aux risques »</p>



Consulter également la fiche générale « Quels sont les bons réflexes à connaître »